**INFORMATION PRESSE**

Paris, le 8 avril 2021

**Vaccination contre la Covid en France**

**Au 8 avril 2021, 10 114 284 premières injections ont été réalisées :**

**L’objectif des 10 millions de primo-injections atteint**

1. **Données de vaccination du jour et cumulées**

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 10 114 284 personnes ont reçu au moins une injection (soit 15,1 % de la population totale et 19,3 % de la population majeure) et 3 484 006 personnes ont reçu deux injections (soit 5,2 % de la population totale et 6,6 % de la population majeure)[[1]](#footnote-1). L’objectif fixé par le gouvernement d’atteindre les 10 millions de primo-injections à la mi-avril est donc atteint ce jeudi 8 avril 2021.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Données provisoires* | **Injections des dernières 24 heures** | **Cumul au mois d’avril** | **Cumul total** (depuis le 27 décembre 2020) |
| **1ères  injections** | 316 327 | 1 565 502 | 10 114 284 |
| **2èmes injections** | 121 534 | 629 950 | 3 484 006 |
| **Total** | **437 861** | **2 195 452** | **13 598 290** |

1. **Quels sont les publics prioritaires ?**

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

* Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
* Les personnes âgées de 70 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD (~9,3 millions de personnes) ;
* Les professionnels et intervenants de santé (~2,5 millions de personnes) ;
* Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d’orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
* Les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités (~5,1 millions de personnes) ;
* Les pompiers (~0,3 million de personnes) ;
* Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,4 million de personnes) ;
* Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d’accueil médicalisés et les maisons d’accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

1. **Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?**

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s’ouvrir régulièrement. Les rendez-vous en ligne sur <https://www.sante.fr/> sont désormais ouverts à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

* Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
* Chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
* Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
* En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d’être redirigé vers le standard téléphonique d’un centre ou d’obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d’accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n’ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d’aller-vers sont désormais déployés :

* Une campagne d’appels sortants de l’Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
* Un numéro coupe-file dédié : depuis mercredi 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l’Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

**Contact presse :** [**presse-dgs@sante.gouv.fr**](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

1. Données provisoires en attente de consolidation [↑](#footnote-ref-1)